



**RÉUNION TECHNIQUE SUR L'HARMONISATION ET L'ÉQUIVALENCE
DES DIPLÔMES DANS L'ESPACE CEDEAO
GRAND BASSAM, Côte d'Ivoire
28-30 juillet 2015**

RAPPORT FINAL

Département de l'éducation, de la science et de la culture

I. CONTEXTE/PRÉAMBULE

1. L'on peut faire remonter l'approche régionale de l'éducation et de la formation dans l'espace CEDEAO à la Conférence inaugurale des Ministres de l'éducation tenue à Dakar, au Sénégal en 2002. La Conférence a recommandé l'élaboration d'un Protocole régional sur l'éducation et la formation et une Convention pour la mise en place des équivalences des diplômes délivrés dans les États membres.
2. En janvier 2003, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a examiné les recommandations des ministres et adopté le Protocole et la Convention en annexe, afin d'en faciliter la mise en œuvre. Au nombre des efforts régionaux visant à traduire dans les faits la mise en œuvre de la Convention figurent : l'installation du Comité ad hoc de cinq pays et certains membres d'office en 2005 ; l'étude de faisabilité sur la mise en œuvre de la Convention à l'initiative du Comité ad hoc en 2010 ; et une série de réunions de validation du rapport de l'étude de 2010 à 2013. En particulier, chacune des réunions de validation a longuement examiné les recommandations concrètes des consultants et y a apporté de la valeur ajoutée ; ces recommandations constitueront le fondement de nouvelles discussions sur la mise en place des équivalences des diplômes dans l'espace CEDEAO. La Convention a été adoptée dans le but de créer une plate-forme viable pour que les citoyens de la CEDEAO tirent le meilleur parti des ressources et opportunités disponibles dans la région.

II. OBJECTIFS DE LA RÉUNION

3. La réunion technique avait pour but ultime de préparer les références/critères pour la mise en place des équivalences des grades, diplômes, certificats et autres qualifications dans l'espace CEDEAO.
4. Plus particulièrement, la réunion a été convoquée à l'effet d'exploiter la riche expérience et expertise de spécialistes de renommée internationale en vue d'élaborer des références/critères régionaux pour l'harmonisation des exigences dans l'espace CEDEAO concernant le nombre de crédits ; les transferts de crédits ; et la reconnaissance et l'équivalence des diplômes comme suit :
 - ❖ des programmes pré-universitaires à la dernière année du premier cycle universitaire ;
 - ❖ master et doctorat ; et
 - ❖ délivrance de diplômes professionnels - ingénierie, médecine, architecture, pharmacie et autres.
5. La réunion a également cherché à tracer la voie à suivre pour l'équivalence des diplômes et a, en outre, recommandé la ratification des conventions de la CEDEAO et d'Addis.

III. PARTICIPATION

6. La liste des participants est comme suit :

- République de COTE D'IVOIRE
- République du GHANA
- République du MALI
- République du NIGER
- République Fédérale du NIGERIA
- République du SÉNÉGAL
- République de SIERRA LEONE

7. Étaient également représentées à la réunion les organisations dont les noms suivent :

- Commission de la CEDEAO
- UNESCO
- CAMES
- 'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS)
- Association des universités africaines (AAU)
- Association des universités ouest-africaines (AWAU)
- Présidents d'universités
- Commission nationale des universités du Nigeria (NUC)
- Conseil national de l'enseignement supérieur du Ghana (NCTE)
- Office national de l'enseignement technique du Nigeria (NBTE)
- Commission de l'enseignement supérieur du Liberia (TEC)
- Université internationale de Grand Bassam (UIGB)
- Personnes ressources indépendantes

8. La liste détaillée des participants est jointe en annexe [**annexe 1**] au présent rapport.

IV. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

a) Messages de bienveillance

9. La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre messages de bienveillance et une allocution de la Commission de la CEDEAO. Les messages de bienveillance ont été livrés par le Secrétaire Général du CAMES, Professeur MBATCHI Bertrand, le Président de l'Association des universités ouest-africaines (AWAU), Professeur Is-haq Oloyede, le représentant du Secrétaire Général de l'Association des universités africaines (AAU), Professeur Jonathan Mbah, le représentant du Bureau régional de l'UNESCO en Côte d'Ivoire, M. Louis Gervais A. ANOMA.
10. Le message de bienveillance du CAMES a été livré par le Secrétaire Général, Professeur Mbatchi, qui a exprimé ses remerciements à la CEDEAO pour l'avoir invité à la réunion. Il s'est félicité de ce que la réunion ait coïncidé avec la finalisation de la révision de la Convention d'Arusha Convention à laquelle le CAMES a activement pris part. Il a rappelé la visite des délégations du CAMES à la CEDEAO et la visite réciproque du Commissaire et de son équipe au CAMES et promis l'appui du CAMES à la CEDEAO dans ses efforts. En conclusion, il a exhorté les participants à travailler avec diligence au cours de la réunion, étant donné qu'aucun

développement significatif ne pourrait être obtenu sans des systèmes d'enseignement et de formation bien articulés.

11. Dans la même perspective, le Président de l'AWAU, Professeur Oloyede, a salué l'initiative de l'harmonisation et l'équivalence des diplômes, laquelle avait des dimensions d'assurance qualité et d'intégration. Il a exhorté les participants à réfléchir aux moyens de coordonner des approches divergentes de l'éducation afin d'éviter tous effets négatifs sous la forme de désintégration et de dissipation des maigres ressources humaines et financières. Il a cité l'exemple du Conseil interuniversitaire de l'Afrique de l'Est et exhorté la CEDEAO à collaborer avec l'AAU et l'AWAU ainsi qu'à créer un Conseil interuniversitaire en Afrique de l'Ouest. Finalement, il a exprimé la nécessité pour les entités d'exécution des politiques et programmes de l'enseignement supérieur d'être impliquées dans le processus actuel de la CEDEAO, afin de garantir l'acceptation et la mise en œuvre des aboutissements de l'initiative.
12. Pour sa part, le représentant de l'AAU, Professeur Jonathan Mbah, a transmis les remerciements de son Secrétaire Général qui aurait voulu accueillir les participants dans son pays, mais avait d'autres engagements. En outre, dans son discours, il a considéré que la réunion arrivait à point nommé et a exprimé l'espoir que l'aboutissement de la réunion soit dans l'intérêt de toute la région.
13. En outre, lors de la cérémonie d'ouverture, le représentant de l'UNESCO, M. Louis Gervais A. ANOMA a examiné les problèmes liés aux diplômes et qualifications ainsi qu'à l'enseignement en général, de même qu'à la science, la culture et la communication en tant que domaines de compétence de l'UNESCO. Il a particulièrement fait référence aux diverses interventions de l'UNESCO en Côte d'Ivoire et au niveau continental et a promis la collaboration de son institution avec la CEDEAO dans ses efforts actuels ciblant l'équivalence des diplômes.
14. Finalement, Professeur Gourene a livré un message de bienveillance au nom du Parlement de la Côte d'Ivoire et du parlement de la CEDEAO et promis l'appui des présidents des deux parlements qui s'associent à la mise en œuvre des aboutissements de la réunion.

b) Allocution de bienvenue a été prononcée par le Commissaire en charge de l'éducation, de la science et de la culture de la Commission de la CEDEAO

15. L'allocution de bienvenue a été prononcée par Professeur Jean-Pierre EZIN, Commissaire en charge de l'éducation, de la science et de la culture.
16. Dans son allocution, le Commissaire a souligné l'importance de l'éducation comme véritable outil pour le développement socio-économique, l'entité pour l'égalité et la libération ultimes des individus et des communautés ; et a mis l'accent sur le fait que les exigences des systèmes d'éducation qui fonctionnent bien sont trop nombreuses pour être supportées tout seul par les fragiles économies de chaque État membre de la CEDEAO.
17. Il a souligné le rôle stratégique de l'éducation dans la réalisation de la vision 2020 de la CEDEAO et énuméré les divers efforts déployés par la CEDEAO afin d'adopter une approche collective dans le domaine de l'éducation en mettant particulièrement l'accent sur la mise en place de l'équivalence des diplômes.
18. En conclusion, le Commissaire a remercié les participants pour avoir trouvé du temps, en dépit de leurs calendriers chargés, en vue de prendre part à la réunion et les a invités à œuvrer de

manière continue à l'élaboration de directives claires pour la mise en place et le maintien des équivalences des diplômes dans les États membres.

V. ELECTION DU BUREAU

19. Vu qu'il s'agit d'une réunion technique, la procédure diplomatique normale n'a pas été respectée pour l'élection du bureau de la réunion. Le Bureau a donc été élu comme suit :

- Président - Professeur GOURENE Germain,
- Rapporteurs - Professeur Ahmed Legouri, UIGB
- Ing. Abbati D K Muhammad, NBTE
- Dr. Emmanuel Newman, NCTE

VI. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

20. Les points suivants à l'ordre du jour et leurs programmes de travail correspondants ont été adoptés pour la réunion :

1. Session d'ouverture

- ❖ Allocution d'ouverture prononcée par les représentants du CAMES, de WAEC, de l'UNESCO, de la BAD, de l'AAU, de l'AWAU
- ❖ Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
- ❖ Élection du Bureau

2. Présentation et discussion sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention sur l'équivalence des diplômes dans l'espace CEDEAO (par le Département de l'éducation de la science et de la culture de la CEDEAO)

3. Présentation des points saillants de l'étude de faisabilité sur l'équivalence des diplômes dans l'espace CEDEAO (par Professeur Munzali, consultant)

4. Présentation du système et des mécanismes de délivrance de diplômes et certificats dans les pays francophones countries (par le CAMES)

5. Présentation du système éducatif et des mécanismes de délivrance de diplômes et certificats dans les pays anglophones (par la NUC/Nigeria et le NCTE/Ghana)

6. Présentation du système éducatif et des mécanismes de délivrance de diplômes et certificats dans les pays lusophones (par le CAMES)

7. Groupe de travail sur les domaines thématiques suivants :

- harmonisation des conditions d'entrée à l'université dans l'espace CEDEAO de la fin des études secondaires à la dernière année du premier cycle universitaire et recommandation en matière de transfert de crédits et la reconnaissance de diplômes ;
- harmonisation des conditions de délivrance des diplômes de master et de doctorat dans l'espace CEDEAO ; et recommandation en matière de transfert de crédits et la reconnaissance de diplôme ;
- harmonisation des conditions de délivrance des diplômes professionnels –Ingénierie, médecine, architecture, pharmacie et autre qualifications professionnelles.

8. Présentation et délibération sur les aboutissements des trois groupes de travail

9. Délibérations sur la marche à suivre

10. Divers

11. Adoption du rapport

12. Session de clôture

VII. RÉSULTATS DES DÉLIBÉRATIONS

a) Présentation de la note conceptuelle par la Commission de la CEDEAO

21. Les points saillants de la note conceptuelle de la réunion ont été présentés par Mme Rachel Ogbe, Responsable principale chargée des programmes d'éducation et de formation. Dans sa présentation, elle a rappelé les souhaits et aspirations des pères fondateurs de la CEDEAO et l'adoption récente de la cible 2020 de la CEDEAO pour permettre à la CEDEAO d'être perçue et connue comme étant une région sans frontière en termes de d'opportunités permettant aux citoyens de la Communauté d'avoir accès aux ressources de la région, d'utiliser leurs potentialités et de réaliser leurs rêves. De manière implicite, elle a souligné le rôle stratégique de la reconnaissance bilatérale et multilatérales des diplômes dans la mise en œuvre d'autres cadres juridiques de la Communauté, tels que Protocole sur l'éducation et la formation, la Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement ainsi que le commerce et l'investissement et d'autres facettes socio-économiques de la Communauté.
22. Dans sa présentation, elle a souligné les précédents efforts déployés par la CEDEAO pour promouvoir la cause de l'équivalence des diplômes et réservé les détails des précédentes interventions pour une présentation à une date ultérieure sur l'état d'avancement de la Convention de la CEDEAO sur l'équivalence des diplômes.
23. En fonction des précédentes consultations sur l'équivalence des diplômes et l'enseignement supérieur, la présentatrice a soulevé la nécessité de documenter la structure de l'enseignement dans les différents blocs linguistiques et les défis tenant à l'accès auxquels se heurte l'enseignement supérieur en général ; et l'accès aux études qui sont stratégiquement importante comme la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) ; la qualité dans toutes les ramifications comme justification de toutes les orientations actuelles pour une pleine utilisation des ressources éducatives disponibles dans la région.
24. Dans sa présentation, Mme Ogbe a, en outre, énoncé les objectifs de la réunion, tels qu'indiqués aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-dessus.

25. S'agissant de l'aboutissement attendu de la réunion, la présentatrice a préconisé l'élaboration de repères/critères pour l'harmonisation des conditions d'accès aux différents niveaux de l'enseignement en mettant particulièrement l'accent sur le transfert de crédits et la reconnaissance de l'équivalence des diplômes.
26. Finalement, elle a lancé un appel aux participants afin qu'ils prennent en compte l'élaboration de références/critères pour les équivalences des diplômes à tous les niveaux de l'enseignement et, ce, du niveau pré-universitaire au doctorat en passant par le premier cycle et le master, tout en mettant l'accent sur les conditions d'admission, le nombre de crédits, le transfert de crédits, les diplômes délivrés et leur utilisation prévue.

b) Présentation sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de la CEDEAO sur l'équivalence des diplômes

27. Faite par la PPO chargée de l'éducation, cette présentation a fait remonter la raison d'être du programme d'équivalence des diplômes dans l'espace CEDEAO à la Convention sur la reconnaissance des diplômes, grades et autres qualifications adoptée par la Conférence des Chefs d'État en janvier 2003 en annexe au Protocole sur l'éducation et la formation.
28. Au titre des principaux objectifs de la Convention, il a été souligné les questions relatives à l'appui et à la mise en œuvre du Protocole sur l'éducation et la formation ; et d'autres Protocoles, politiques et programmes de la CEDEA ; la reconnaissance des diplômes d'un État membre à un autre ; l'échange de compétences et la poursuite des études ; ainsi que la coopération dans le cadre de l'utilisation de la main-d'œuvre et du développement harmonieux.
29. Il a également été fait référence au faible état de ratification de la Convention de la CEDEAO et de la Convention d'Arusha désormais appelée Convention d'Addis, laquelle a été entièrement révisée. Une copie de chaque, à savoir la Convention de la CEDEAO et la Convention d'Addis, est jointe en **Annexes II et III** au présent rapport.
30. En outre, les activités préalables à la réunion actuelle ci-dessous ont présentées comme efforts régionaux pour la mise en place de l'équivalence des diplômes dans l'espace CEDEAO:
- ❖ installation de comités Ad-hoc de cinq États membres (Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Nigeria et Sénégal) ainsi que des membres d'office choisis parmi les partenaires stratégiques par la Conférence des Chefs d'État en 2005 pour apporter l'orientation nécessaire à la mise en œuvre de la Convention ;
 - ❖ étude de faisabilité sur la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO en 2010 à l'initiative du Comité Ad-hoc ;
 - ❖ validation du rapport de l'étude de faisabilité par le Comité Ad-hoc en septembre 2010 ;
 - ❖ validation des recommandations découlant de l'étude par le groupe élargi d'experts préalablement à la conférence des ministres en novembre 2013.
31. Dans le rapport de l'étude de faisabilité, les consultants ont formulé des recommandations concrètes pour l'harmonisation des systèmes éducatifs des états membres de la CEDEAO.
32. Après une série de réunions de validation, les recommandations suivantes ont été adoptées par les experts pertinents :

- i. les cycles de l'enseignement de base et secondaire dans tous les États membres de la CEDEAO devraient être harmonisés en termes de durée et de niveau d'instruction étant donné que le cycle pré-universitaire tend à déterminer le niveau de compatibilité d'un système avec un autre ;
 - ii. les organes en charge de l'examen du brevet d'études secondaires dans les différents blocs linguistiques et pays devraient également harmoniser leurs diplômes et normes pour qu'ils soient équivalents, en prenant en compte la riche expérience du Conseil des examens de l'Afrique de l'Ouest (WAEC) et d'autres structures au niveau national. Afin de mettre en place les mécanismes institutionnels, il serait nécessaire de faire en sorte que les organes existants dans tous les États membres se rencontrent et harmonisent leurs programmes et critères d'examen afin de parvenir à une comparabilité des normes ;
 - iii. le sous-secteur de l'enseignement technique/professionnel et de la formation des enseignants (niveaux 4 et 5B) devrait également être harmonisé dans toute la sous-région en termes de nombre de crédits, de durée formation et de qualifications requises pour y entrer ;
 - iv. les diplômes de licence, master et doctorat à délivrer par les institutions tertiaires de la Communauté devraient également être harmonisés au niveau des conditions d'admission, du nombre de crédits, des conditions de durée et du système de notation ;
 - v. afin de mettre en place le mécanisme institutionnel qui faciliterait l'accréditation des institutions et programmes académiques, la CEDEAO devrait créer une Cellule de coordination pour les institutions d'enseignement supérieur, en prenant en compte la riche expérience du CAMES et d'autres structures au niveau national. Cette cellule de coordination devrait servir de centre chargé de travailler en collaboration avec les cellules de coordination / organes de réglementation existants dans les États membres. À cet égard, chaque État membre devrait créer un organe de réglementation de l'évaluation des diplômes ainsi que l'accréditation des institutions et des programmes académiques au niveau tertiaire s'il n'en existe pas encore.
- c) *Présentation des points saillants de l'étude de faisabilité sur l'équivalence des diplômes dans l'espace CEDEAO (faite par Professeur Munzali, consultant)*

33. Faisant référence aux termes de références publiés par la CEDEAO, l'un des deux consultants, en l'occurrence Professeur Jibril Munzali, a longuement mis l'accent sur les problèmes de la faiblesse du financement de l'enseignement supérieur, de l'accès, de la qualité, des diversités des systèmes éducatifs, de l'incohérence des calendriers académiques et de la pertinence de l'enseignement par rapport aux besoins et aspirations des États membres.

34. Le rapport a été présenté en cinq grandes sections, à savoir : Introduction ; pays anglophones - (Gambie, Ghana, Liberia, Nigeria et Sierra Leone) ; pays francophones (Bénin, Burkina

Faso, Côte d'Ivoire, GUINÉE, Mali, Niger Sénégal et Togo) ; pays lusophones (Cap-Vert et GUINÉE Bissau) ; et Conclusion/Recommandations.

35. Dans chacun des blocs linguistiques coloniaux, des informations et données certes détaillées mais générales sur la structure et l'organisation des systèmes éducatifs ainsi que l'inscription dans l'enseignement supérieur et le financement de celui-ci ont été fournies par le consultant. La présentation a également porté sur l'analyse pays par pays de la structure de l'enseignement, notamment les conditions d'admission à l'université, les cours dispensés et les diplômes délivrés. Des informations détaillées sur le poids académique de chaque diplôme en termes de nombre de crédits, de durée des études, d'objectif du diplôme et d'autres détails techniques sur les diplômes ont été soulignés dans le rapport.
36. Les conclusions du rapport intègrent ce qui suit : diversités au niveau des conditions d'admission, de la durée des études et des systèmes d'accréditation et d'examen aux différents niveaux de l'offre éducative (niveaux primaire, secondaire et supérieur). Toutefois, l'on note un certain degré d'uniformité au niveau du nombre cumulatif d'années dans tout le système éducatif des États membres.
37. Le rapport du consultant a également expliqué les systèmes d'accréditation des États membres de la CEDEAO. Si l'accréditation des institutions tertiaires dans les pays francophones semble harmonisée sous les auspices du CAMES, celle des pays anglophones et lusophones est toutefois présentée comme étant soumise à différents mécanismes internes au niveau pays.
38. Le rapport a donc distingué le CAMES comme incarnant le modèle régional d'accréditation, couvrant seize (16) pays africains d'expression française (dont huit sont issus de l'espace CEDEAO) et a présenté ses programmes, particulièrement concernant la reconnaissance et l'équivalence des diplômes. Fait particulièrement important pour le processus de la CEDEAO, le CAMES a été créé par une Loi qui reconnaît les grades et diplômes délivrés dans ses États membres selon des directives clairement définies en ce qui concerne les conditions d'admission, les qualifications du personnel enseignant, la conduite et le contenu des études ainsi que l'organisation et l'acquisition des compétences et de connaissances.
39. Concernant l'examen/l'évaluation des apprenants, l'étude a révélé qu'il n'existait pas d'organes régionaux en charge des examens à tous les niveaux d'enseignement dans le bloc francophone. L'examen aux niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur est présenté comme étant soumis aux mécanismes internes de chaque pays.
40. Toutefois, le WAEC qui conduit actuellement l'examen du deuxième cycle du secondaire dans les cinq pays anglophones a été jugé comme étant l'entité la plus expérimentée et la plus outillée pour conduire les examens au niveau régional, en particulier au niveau secondaire.
41. En conclusion, Professeur Jibril a informé la réunion que des recommandations concrètes pour l'harmonisation des systèmes éducatifs des États membres de la CEDEAO ont été formulées dans le rapport de l'étude. Une copie du rapport des consultants est jointe en **Annexe IV** au présent rapport. Une copie de la présentation PowerPoint du consultant est également jointe en **Annexe V**.

d) Présentation du système éducatif et des mécanismes de délivrance de diplômes et certificats dans les pays francophones (faite par le CAMES)

42. La présentation du CAMES a été faite conjointement par le Secrétaire Général Professeur Bertrand MBATCHI - et M. Zakari LIRE, du Bureau du programme d'assurance-qualité. Dans sa présentation, le Secrétaire Général a mis l'accent sur le mandat, la portée et le système en vigueur avant la réforme du LMD et s'est étendu plus longuement sur le système actuel après la réforme. Plus particulièrement, il a informé la réunion que le CAMES est une agence régionale d'assurance-qualité et d'accréditation qui joue des rôles consultatifs dans dix-neuf (19) pays d'Afrique, dont huit (8) sont situés en Afrique de l'Ouest. Il a en outre énuméré (7) sept programmes statutaires au nombre desquels figure la reconnaissance des diplômes qui est applicable au programme d'équivalence des diplômes de la CEDEAO.
43. Concernant les processus de délivrance de diplômes, de master et de doctorats, suite à la réforme du LMD, le Secrétaire Général a fait référence au Baccalauréat délivré au terme de trois années au second cycle des études secondaires comme conditions d'admission aux universités reconnues par le CAMES. En outre, il a indiqué que la formation universitaire sur trois, cinq et huit années après le baccalauréat conduit respectivement à l'obtention des diplômes de licence, de master et de doctorat.
44. Par ailleurs, il a mis l'accent sur les exigences en matière de crédit pour chaque niveau d'enseignement universitaire comme suit : 180 crédits pour la licence ; 120 crédits pour le master ; 180 crédits pour le doctorat. Par ailleurs, la réunion a fait remarquer que le nombre de crédits et d'années pourrait varier selon les cours. Les cours liés aux domaines professionnels et scientifiques requièrent plus de crédits et par ricochet plus d'années.
45. En outre, dans sa présentation, le Secrétaire Général du CAMES a également mis l'accent sur la procédure d'harmonisation des systèmes éducatifs qui a conduit à la reconnaissance multilatérale des diplômes dans les 19 pays membres. Selon lui, le processus d'harmonisation a démarré par l'élaboration de références ou d'exigences uniformes pour l'accréditation des institutions d'enseignement supérieur et des programmes académiques ainsi que l'évaluation ou l'examen et la certification. Il a fait observer que chaque université doit nécessairement envoyer une demande au CAMES pour obtenir une accréditation générale ; après quoi, il est tenu un conseil lors duquel les dossiers / demandes de tout groupe d'institutions ayant postulé sont examinés aux fins d'accréditation ou autrement par des d'experts ou un comité pertinent(s). En conclusion, il a informé la réunion que les universités traversaient une période de turbulence en raison d'un certain nombre de problèmes liés à la réforme et d'autres incertitudes sur le continent.
46. L'autre présentation sur le CAMES, qui a été faite par M. Zakari LIRE, a décrit un tableau type produit par le CAMES pour la mise en place des équivalences de diplômes délivrés à partir de différents pays adopté en 1993. Il a recommandé que l'harmonisation des systèmes éducatifs se poursuive en dépit des innombrables coûts que cela implique. Au nombre d'autres recommandations formulées par l'équipe du CAMES, figurent la mobilité des étudiants et des enseignants, l'élaboration de critères d'accréditation ainsi que la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs. Il a insisté sur la mise en place d'un mécanisme d'équivalences des diplômes assorti d'un chronogramme et d'un plan d'action pour la région de la CEDEAO. Une copie de la présentation PowerPoint du consultant est également jointe en **Annexe VI** au présent rapport.

e) Présentation du système éducatif et des mécanismes de délivrance des diplômes et certificats dans les pays anglophones (faite par la NUC/ Nigeria et le NCTE/Ghana)

47. Au titre de ce point à l'ordre du jour, une présentation a été faite par la Commission nationale des universités du Nigéria et le Conseil national de l'enseignement (NCTE) du Ghana.
48. La présentation de la NUC (créée par une Loi en 1962) a été faite par Dr Gidado qui a mis l'accent sur le contexte, son mandat qui est d'élaborer des directives / références sur les normes académiques minimales dans le système de l'enseignement universitaire nigérian ; l'accréditation et les approbations de toutes les universités et leurs programmes académiques ainsi que l'évaluation périodique de l'état des infrastructures, des programmes, du personnel et autres indices qui déterminent le statut de l'accréditation de chaque université.
49. Au terme de sa présentation, Dr Gidado a recommandé qu'au nombre des questions à prendre en compte pour l'équivalence des diplômes et l'harmonisation de l'enseignement universitaire dans la région de la CEDEAO, l'on mentionne : les conditions d'admission, la durée des cours, les conditions d'obtention des diplômes en se référant au nombre de crédits, à la disponibilité d'organismes/d'unités d'assurance-qualité, l'analyse comparative du recrutement et de la mobilité du personnel, la formation au-delà des frontières et l'assurance-qualité. En conclusion il a informé la réunion que la NUC n'accepte pas de diplômes internationaux à temps partiel.
50. La présentation concernant le NCTE du Ghana a été faite par Dr Emmanuel Newman reconnu les grandes similarités entre son organisation et le mandat et les pratiques de la NUC en termes de références pour l'accréditation et la coordination générale visant par voie de conséquence à garantir la conformité. Au terme de sa présentation, Dr Newman a présenté un cadre étendu des différents niveaux du système éducatif du Ghana en allant du niveau préscolaire au niveau postuniversitaire dans un ordre séquentiel correspondant. Une copie des présentations de la NUC et du NCTE est jointe en **Annexes VII et VIII** au présent rapport.
51. Concernant le système d'enseignement universitaire anglophone, la contribution de Professeur David Koroma de la Commission de l'enseignement universitaire (TEC) de la Sierra Leone a également relevé des similitudes avec les pratiques au Nigeria et au Ghana s'agissant de la disponibilité d'un organisme de réglementation et de leur mandats en ce qui concerne l'accréditation d'institutions et de programmes académiques ; et les activités de coordination.

f) Conclusions de la réunion

52. Lors des délibérations exhaustives qui ont suivi chacune des présentations sur inscrite à l'ordre du jour, les participants sont parvenus à des conclusions sur la réalité prévalant dans les États membres et ont tracé la voie à suivre.
53. Plus particulièrement, le rapport de l'étude de faisabilité sur l'équivalence des diplômes dans l'espace CEDEAO qui a été menée conjointement par Professeur Hamidou Boly et

Professeur Munzali Jibril en 2010 a salué l'adoption du processus de Bologne par les pays membres de l'UEMOA de la CEDEAO en 2007 comme étape majeure dans l'harmonisation des enseignements universitaires dans l'espace CEDEAO. Cette orientation tient au fait que les pays anglophones avait déjà en place des structures chargées de l'octroi des diplômes de licence, de master et de doctorat.

54. Lors des débats animés au sujet de la mesure immédiate à prendre par la Communauté de la CEDEAO concernant l'harmonisation des systèmes éducatifs et la mise en place d'un cadre pour l'équivalence des diplômes, la réunion a reconnu que le processus de Bologne a moins essayé de créer un système d'équivalences que d'harmoniser tous les systèmes d'enseignement supérieur européens en licence, master et doctorat.
55. Les participants ont également salué les recommandations de l'étude qui ont été validées par la précédente réunion qui visait l'harmonisation comme but ultime.
56. Toutefois, à court terme, la réunion a opté pour l'équivalence des diplômes dans les systèmes universitaires afin de mobiliser de toute urgence les ressources disponibles dans la région pour s'attaquer aux défis de taille tenant à l'accès, à l'inclusion, à la qualité et à la gouvernance. Concernant les autres composantes de l'enseignement supérieur, la réunion a décidé de concentrer ses travaux dans le cadre de la réunion sur les systèmes universitaires afin d'avoir un impact plus significatif.
57. En fin de compte, les participants ont exprimé la nécessité de poursuivre les processus d'harmonisation dans la région concernant le nombre minimal d'années et d'autres exigences de l'éducation de base et d'autres domaines de l'enseignement tertiaire, tels que l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et la mise en œuvre de programmes communs.
58. Lors du débat sur la question de savoir si, oui ou non, les États membres de la CEDEAO, sous la supervision du CAMES, doivent nécessairement mettre en place des Agences nationales d'assurance-qualité dans leurs pays respectifs, les participants ont réitéré le rôle statutaire du CAMES, à savoir celui consistant à élaborer des directives pour l'accréditation, la promotion de la mobilité et à prodiguer des conseils en matière de directives convenues. Les participants ont toutefois soulevé la nécessité de la mise en place de structures nationales chargées d'assurer l'interface entre leurs pays et le CAMES ainsi que d'autres pays sur les questions liées à l'application de normes minimales et la mise en place de l'équivalence des diplômes.
59. La réunion a surtout noté les divergences entre les systèmes anglophones et francophones en termes de structure de gouvernance de l'enseignement universitaire et exprimé la nécessité d'une sensibilisation des acteurs pertinents des deux systèmes relativement au processus actuel d'équivalence des diplômes et d'harmonisation de ceux-ci en général.

g) Constitution des groupes de travail

60. Au regard de ce qui précède, les groupes de travail sur les domaines thématiques suivants ont été constitués, à savoir :
 - i. Harmonisation des exigences de l'enseignement universitaire dans l'espace CEDEAO de la dernière année du secondaire à la dernière année des programmes du premier cycle ; et

recommandations sur le transfert de crédits et la reconnaissance des diplômes présidé par Professeur David KOROMA ;

- ii. Harmonisation des exigences pour la délivrance des diplômes de master et doctorat dans l'espace CEDEAO ; et recommandations sur le transfert de crédits et la reconnaissance des diplômes présidé par Professeur Is-haq OLOYEDE ;
- iii. Harmonisation des exigences pour la délivrance de diplômes professionnels - ingénierie, médecine, architecture, pharmacie et autres qualifications professionnelles présidé par Professeur Abdoulaye DIALLO.

61. La réunion a examiné les discussions précédentes sur le processus de Bologne, le rapport de l'étude de faisabilité sur l'équivalence des diplômes ; la présentation de Professeur Okebukola sur les critères standard pour l'harmonisation des diplômes de master et doctorat que Professeur Is-Haq OLOYEDE a bien voulu faire en raison de l'absence involontaire de l'auteur de ladite présentation ; et la présentation de Professeur Diallo sur l'harmonisation des diplômes de sciences médicales dans l'espace CEDEAO comme documents de base pour les groupes de travail. Les présentations de Professeur Okebukola et de Professeur Diallo sont jointes en **Annexes IX et X** au présent rapport.

62. En outre, un format d'établissement de rapports qui a été conçu par la CEDEAO sur divers segments de l'enseignement universitaire (licences, master et doctorat) a été utilisé par les trois groupes en vue donc de préparer les rapports. Le rapport de chaque groupe et un rapport de synthèse des trois groupes sont joints en **Annexes XI et XII** au présent rapport.

h) Présentation du rapport du groupe de travail

63. Le rapport des groupes 1, 2 et 3 a été présenté par les rapporteurs des groupes, à savoir respectivement : Dr. Emmanuel Newman du NCTE, au Ghana ; Prof. Ahmed Legouri, Vice-président chargé des affaires académiques, à l'Université internationale de Grand Bassam et l'Ingénieur A D K Muhammad de la NBTE, au Nigeria. Après leurs présentations, les participants ont délibéré sur les conclusions des groupes et convenu des références étendues suivantes pour l'harmonisation:

- i. **Nombre de crédits** : l'équivalent de 25 à 30 heures de travail pour les étudiants, y compris toutes les activités d'apprentissage (heures de contact, cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, stages et travaux individuels des étudiants etc.)
- ii. **Différents diplômes** : Bachelor/licence, master et doctorat ;
- iii. **Conditions d'admission** : le diplôme ouest-africain de fin d'études secondaires (WASC) pour les pays anglophones et le **baccalauréat** pour les pays francophones ;
- iv. **Attestation** : une notification officielle des résultats obtenus par l'étudiant, qui est délivrée en lieu et place d'un diplôme de fin d'études ;
- v. **Qualifications professionnelles** : délivrée par des organismes professionnels reconnus ;
- vi. **Résultats d'apprentissage** : connaissances, compétences et attitudes à développer au niveau pays;
- vii. **Critères d'admission** :
 - Bachelor/Licence : WASC: obtention de cinq crédits à l'examen du WASC ou être titulaire du baccalauréat
 - Master : être titulaire d'un diplôme de bachelor/licence avec une bonne honorable d'une institution accréditée. La note acceptable est à déterminer par le pays ;

- Doctorat : être titulaire d'un diplôme de master ou équivalent d'une institution accréditée. Les notes acceptables sont 60 % ou la mention « bien » respectivement dans des institutions anglophones et francophones ;

viii. **Durée :**

- Bachelor/Licence: au minimum six semestres et au maximum dix semestres ;
- Master : au minimum trois semestres et au maximum six semestres ;
- Doctorat: au minimum six semestres et au maximum dix semestres.

ix. **Exigences de dotation en personnel :** Ratio enseignants/étudiants pour les cours dispensés : Sciences humaines et sociales : 1 : 20, Sciences appliquées et ingénierie : 1/15 et sciences médicales : 1:10.

x. **Exigences pour l'encadrement des étudiants :** un professeur pourrait superviser jusqu'à dix étudiants en cycle supérieur à la fois, pourvu que les doctorants ne dépassent pas trois.

xi. **Thèse/Mémoire :** à l'exception des travaux de cours habituels, les étudiants en master et en thèse sont tenus de produire des travaux de recherche originaux et de les soutenir sous forme de thèse/mémoire ;

xii. **Exigences en termes ressources :** des ressources physiques et technologiques en nombre suffisant devraient être fournies : salles de classe/amphithéâtres pour les enseignements et les examens, laboratoires, équipements, espaces à usage de bureaux, bibliothèque, ressources de TIC.

64. En outre, les participants ont recommandé que les organismes professionnels ne délivrent pas de titres universitaires, mais qu'ils se concentrent plutôt sur l'octroi d'autorisation d'exercer aux professionnels pour leur permettre d'exercer leur métier.

VIII. RECOMMANDATIONS GENERALES

65. Les recommandations ayant découlé des diverses présentations et délibérations lors de la réunion sont présentées dans le tableau ci-dessous et assorties des entités qui en assument la responsabilité.

Synthèse des recommandations de la réunion technique sur l'équivalence des diplômes tenue à Grand Bassam, du 28 au 30 juillet 2015		
No.	Recommandations	Entité responsable
1	Une réunion des autorités permanentes impliquées dans la gestion des systèmes d'enseignement universitaire dans la région devrait être convoquée pour les informer des aboutissements de la réunion et les exhorter à s'impliquer activement dans les processus d'équivalence des diplômes	Commission de la CEDEAO
2	Le processus actuel de mise en place de l'équivalence des diplômes devrait être soutenu par un plaidoyer en faveur de la volonté politique, afin de mobiliser de toute urgence les ressources disponibles dans la région pour faire face aux défis de taille tenant à l'accès, à l'inclusion, à la qualité et à la gouvernance	Commission de la CEDEAO et États membres
3	Un(e) Organisme/Unité de coordination-qualité travaillant avec les organes de coordination/réglementation dans les États membres devrait être créé(e)	Commission de la CEDEAO
4	Chaque État membre devrait créer un(e) organe/unité de réglementation qui chargé(e) de faire appliquer des normes minimales au sein du pays et d'assurer l'interface avec les organismes et individus relativement aux questions d'assurance-qualité et de mise en œuvre des équivalences des diplômes, si ladite entité n'existe pas encore	États membres
5	Un processus d'harmonisation des systèmes éducatifs dans la région devrait être institué en commençant par l'enseignement de base et en y incluant d'autres domaines de l'enseignement supérieur, tels l'enseignement et la	CEDEAO et États membres

	formation techniques et professionnels (EFTP) et la mise en œuvre de programmes communs.	
6	La mobilité des étudiants et des enseignants devrait être promue dans les domaines ayant une importance stratégique pour la région, tels la science, la technologie et les mathématiques (STM), l'agriculture, les TIC et d'autres domaines à identifier.	Commission de la CEDEAO

IX. Adoption du rapport

66. Le présent rapport a été examiné par les participants et a été adopté par la suite.

X. Session de clôture

67. La session de clôture de la réunion a été marquée par les allocutions prononcées par professeur GOURENE Germain, Député de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et du Parlement de la CEDEAO et par professeur Jean-Pierre EZIN, Commissaire de la CEDEAO en charge de l'éducation, de la science et de la culture.

68. Dans son allocution, le parlementaire a remercié les participants pour leur compréhension et leur travail ardu et a exprimé l'espoir que la postérité se rappelle leurs excellents travaux et sacrifices. Pour sa part, le Commissaire a remercié les participants pour avoir atteint, voire dépassé, les objectifs de la réunion. Il a indiqué qu'une réunion de suivi des présidents d'université, des organismes de réglementation et des experts pertinents issus des États membres se tiendrait en juin 2016 et a sollicité l'appui des participants à la mise en œuvre des recommandations de la réunion et au succès de la réunion de suivi de 2016.

**FAIT A GRAND BASSAM, ABIDJAN, REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
LE 30 JUILLET 2015**

PROFESSEUR GOURENE Germain

PRESIDENT

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les experts de la Réunion technique sur l'harmonisation et l'équivalence des diplômes dans l'espace CEDEAO tenue à Grand-Bassam, en République de Côte d'Ivoire, du 28 au 30 juillet 2015, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire et au Gouvernement ainsi qu'au peuple de Côte d'Ivoire pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et les excellentes commodités mises à leur disposition afin de garantir le succès de leurs travaux.